

Pictogrammes de danger du règlement CLP - Classes et catégories de danger associées

SGH01	SGH02	SGH03	SGH04	SGH05	SGH06	SGH07	SGH08	SGH09
								
• Explosibles instables • Explosibles, divisions 1.1, 1.2, 1.3, 1.4 • Substances et mélanges autoréactifs, type A • Peroxydes organiques, type A	• Gaz inflammables, catégorie 1 • Aérosols, catégories 1, 2 • Liquides inflammables, catégories 1, 2, 3 • Matières solides inflammables, catégories 1, 2 • Substances et mélanges autoréactifs, types C, D, E, F • Liquides pyrophoriques, catégorie 1 • Matières solides pyrophoriques, catégorie 1 • Substances et mélanges auto-échauffants, catégories 1, 2 • Substances et mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables, catégories 1, 2, 3 • Peroxydes organiques, types C, D, E, F	• Gaz comburants, catégorie 1 • Liquides comburants, catégories 1, 2, 3 • Matières solides comburantes, catégories 1, 2, 3	• Gaz sous pression : - gaz comprimés - gaz liquéfiés - gaz liquéfiés réfrigérés - gaz dissous	• Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux, catégorie 1 • Corrosion/irritation cutanée, catégories 1A, 1B, 1C • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1	• Toxicité aiguë, catégories 1, 2, 3	• Toxicité aiguë, catégorie 4 • Corrosion/irritation cutanée, catégorie 2 • Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2 • Sensibilisation cutanée, catégories 1, 1A et 1B • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégorie 3 • Dangereux pour la couche d'ozone, catégorie 1	• Sensibilisation respiratoire, catégories 1, 1A, 1B • Mutagénicité sur les cellules germinales, catégories 1A, 1B, 2 • Cancérogénicité, catégories 1A, 1B, 2 • Toxicité pour la reproduction, catégories 1A, 1B, 2 • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique, catégories 1, 2 • Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée, catégories 1, 2 • Danger par aspiration, catégorie 1	• Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité aiguë, catégorie 1 • Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, catégories 1, 2



- Substances et mélanges autoréactifs, type B
- Peroxydes organiques, type B

* (4^{ème} ATP) : Les modifications introduites par cette adaptation sont assorties de dérogations d'application courant jusqu'au 1^{er} décembre 2016 pour certaines substances.

Pas de pictogramme de danger pour :

- Explosibles, divisions 1.5, 1.6
- Gaz inflammables, catégorie 2
- Gaz chimiquement instables, catégories A, B (pas de picto supplémentaire/gaz inflammables) (4^{ème} ATP)
- Aérosols, catégorie 3 (4^{ème} ATP)
- Substances et mélanges autoréactifs, type G
- Peroxydes organiques, type G
- Toxicité pour la reproduction, catégorie supplémentaire : effets sur ou via l'allaitement
- Dangers pour le milieu aquatique - Toxicité chronique, catégories 3, 4